

L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)

*Richard Black **

Les rapports entre déplacements forcés de populations et changements environnementaux sont un sujet de préoccupation croissante de la communauté internationale, comme en témoigne la récente multiplication de publications et de rapports [Lassailly-Jacob, Zmolek, 1992; Black, 1994 a; Jacobsen, 1994; Høerz, 1995; OMI, 1996]. C'est surtout à la suite du sommet de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992, que le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) commença à accorder une importance accrue aux questions liées à l'environnement dans la planification des programmes d'assistance aux réfugiés. En 1993, le HCR fonda le bureau du Senior Coordinator for Environmental Affairs (OSCEA, connu aujourd'hui sous le nom d'Environment Unit), qui fut chargé d'élaborer des « directives écologiques » dans les programmes d'action [HCR, 1996 a]; il s'efforça également de coordonner des interventions sur l'environnement en Afrique lors de crises naissantes liées aux réfugiés, notamment au Rwanda.

Une telle préoccupation concernant l'impact négatif des réfugiés sur l'environnement n'est pas nouvelle [Simmace, 1987] et n'est pas non plus du seul ressort du HCR. Par exemple, dans son Food Aid Review, le Programme alimentaire mondial (PAM) qualifie l'impact potentiel des réfugiés sur les environnements locaux comme étant « énorme », citant tout particulièrement le déboisement autour des installations de réfugiés au Pakistan et au Malawi. En même temps, des organisations comme l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC), CARE International et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) ont consacré une attention croissante aux problèmes d'environnement dans les régions touchées par les réfugiés [von Buchwald, 1992; CARE-ODA, 1994; Høerz, 1995]. En 1993, Ferris [1993] soulignait que deux gouvernements – ceux du Honduras et de la Turquie – avaient invoqué les risques environnementaux potentiels pour refuser d'accueillir des réfugiés. Enfin, on observe qu'en Afrique, ce même argument a été repris par le gouvernement tanzanien en réponse à la crise des réfugiés rwandais en 1994-1996.

* Géographe, maître de conférences, School of African and Asian Studies, University of Sussex, Great Britain. Cet article a été traduit de l'anglais par Michael Taylor et revu par Véronique Lassailly-Jacob.

Pour justifier de la thèse présentée précédemment, cet article s'appuie sur l'ensemble des connaissances relatives aux changements environnementaux dans les zones du Tiers Monde touchées par des afflux de réfugiés, un bilan qui a été présenté récemment [Black, 1994 a]; il examine également les publications les plus récentes sur ce thème, tout particulièrement celles qui concernent l'Afrique noire. Trois types de changements environnementaux potentiels analysés dans l'article de 1994 qui vient d'être cité sont à nouveau abordés ici – à savoir les modifications subies par la flore et la faune (élargissant ainsi la discussion antérieure sur le déboisement), les dégradations des

– et, parmi les réfugiés, le manque de motivation à préserver l'environnement, dû au traumatisme de la guerre et du déplacement et au fait que « la terre qu'ils occupent ne leur appartient pas » [HCR, 1991].

Depuis 1991, on retrouve ces « conditions particulières » dans de nombreux rapports, surtout dans ceux émanant du HCR ou financés par le HCR. De plus, dans un document écrit en 1991 sur « les Réfugiés et l'environnement », une autre condition particulière apparaît, celle de l'imprévisibilité des mouvements de réfugiés [Gurman, 1991]. Enfin, dans son évaluation écologique des camps de réfugiés en Tanzanie, entreprise pour le compte du HCR, Ketel [1994] soulève un autre sujet de préoccupation, celui du comportement des organismes d'assistance, ce que l'auteur nomme « facteur d'attitude » des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, qui pensent que leur mission principale est de veiller au bien-être des réfugiés et non pas de protéger à long terme l'environnement.

Certes, chacun de ces arguments est plausible, mais il ne suffit pas de les répéter pour avoir la certitude que les sujets de préoccupation qu'ils soulèvent sont réellement justifiés. Par exemple, de fortes concentrations de populations peuvent avoir lieu lorsque des réfugiés franchissent en masse une frontière, comme ce fut le cas de l'exode des réfugiés rwandais vers la Tanzanie et le Zaïre en 1994. Cependant, les mouvements de réfugiés ne donnent pas tous lieu à des rassemblements élevés de population. On peut citer des contre-exemples de dispersion de réfugiés dans le milieu rural en Afrique occidentale [Black, Sessay, 1995; Black *et alii*, 1996] et ailleurs. Et même si des densités élevées de population sont à constater, cela n'implique pas nécessairement une détérioration de l'environnement. C'est là une question qui doit être examinée empiriquement.

Dans son étude sur l'impact écologique des installations de réfugiés, Jacobsen [1994] démontre que c'est l'association des réfugiés à de vastes camps officiels qui est « le facteur spécifique le plus important à prendre en compte lorsque l'on veut déterminer l'effet des réfugiés sur l'environnement local ». Cela n'est pas purement une question de densité de population. Jacobsen soutient que les camps présentent un ensemble unique de risques écologiques qui sont liés à l'utilisation massive de pesticides et d'insecticides (pour contrôler les vecteurs porteurs de maladies) et aux problèmes liés à l'eau potable et au stockage des déchets. À cela, il faut ajouter l'insuffisance fréquente de l'assistance, ce qui explique que les réfugiés sont obligés d'utiliser les ressources locales pour subvenir à leurs besoins.

Mais peut-être serait-il plus judicieux de considérer les grands camps de réfugiés comme des villes de taille moyenne. En effet, il s'agit souvent de villes champignons dont toute l'infrastructure de type urbain (aménagements sanitaires, approvisionnements en eau, en denrées alimentaires, en combustibles, etc.) doit être créée dans l'urgence. La création de tels équipements est précisément une des tâches que le HCR et la communauté internationale se doivent d'accomplir : les carences des programmes d'assistance sont tout simplement des insuffisances en matière d'aide, et non pas la conséquence inévitable de la création de camps. En revanche, la viabilité d'une ville est fonction de sa base économique et, selon la théorie géographique classique, de l'arrière-pays avec lequel celle-ci entretient des rapports d'échange. De ce point de vue, la viabilité – ou, au contraire, le danger écologique – d'un camp de réfugiés relèverait du type d'économie qui soutient la nouvelle « ville-camp ».

Figure 1 – Liste des principales situations de populations réfugiées en 1996, par pays et région d'accueil, pays d'origine et nombre de réfugiés

Pays d'accueil	Région d'installation	Pays d'origine	Nombre de réfugiés
<i>Mouvements récents de réfugiés depuis 1990</i>			
1. Guinée	Forêt (SE)	Liberia/Sierra Leone	663 830
2. Congo-Zaïre	N Kivu	Rwanda	423 561
3. Congo-Zaïre	S Kivu	Rwanda/Zaïre	*
4. Côte-d'Ivoire	Danane/Guiglo/Tabou (SW)	Liberia	327 696
5. Kenya	NE Province (E)	Somalie	171 347
6. Liberia	Lofa (W)	Sierra Leone	120 001
7. Éthiopie	(W)	Soudan	75 743
8. Sénégal	Fleuve (N)	Mauritanie	64 030
<i>Mouvements anciens de réfugiés, antérieurs à 1990</i>			
9. Tanzanie	Kigoma (W)	Burundi/Congo-Zaïre	440 666
10. Soudan	Kassala (E)	Éthiopie/Érythrée	379 774
11. Éthiopie	Haraghe (E)	Somalie	287 761
12. Ouganda	Arua/Moyo/Masindi (NW)	Soudan	223 720
13. Zambie	NW Province	Angola	109 623
14. Zaïre	Shaba	Angola	108 284
15. Zaïre	Bas-Zaïre (SW)	Angola	**
16. Zaïre	Haut-Zaïre (NE)	Soudan	96 529

* Chiffre inclus dans le Nord.Kivu car les statistiques disponibles ne distinguent pas les deux mouvements.

** Chiffre inclus dans la province du Shaba car les statistiques disponibles ne distinguent pas les deux mouvements.

Source : HCR.

Un autre sujet de préoccupation légitime du HCR et des agences d'assistance concerne l'installation de camps de réfugiés dans des zones écologiquement fragiles ou vulnérables; entre autres, parce que les réfugiés sont étrangers à la région où ils s'installent et n'ont pas le pouvoir économique et politique qui leur permettrait d'avoir accès aux meilleures terres. Cependant, il faut vérifier l'hypothèse des réfugiés étant toujours installés sur des terres fragiles. On peut constater des exceptions à la règle : par exemple, à un niveau purement pratique, l'installation de réfugiés se fait souvent à la hâte, de sorte que les communautés d'accueil et les gouvernements hôtes n'ont pas toujours le temps d'empêcher les réfugiés de s'installer dans certaines zones. Dans les cas d'installations « à l'improviste » – un euphémisme pour désigner les installations dues à l'initiative des réfugiés –, les sites se trouvent ordinairement soit dans des zones frontalières, sans aucun souci pour leur potentiel agroéconomique, soit à proximité de bourgades ou villes existantes, où les réfugiés ont un meilleur accès à des emplois et des occupations génératrices de revenus. Et, s'agissant de réinstallations planifiées – c'est-à-dire contrôlées par le gouvernement ou, plus couramment dans le contexte africain, par le HCR –, la préoccupation principale est le plus souvent l'accès à l'eau et à l'assistance alimentaire et non pas la qualité de la terre, jugée comme secondaire.

En observant des installations de réfugiés sur le long terme, on s'aperçoit qu'il n'est pas toujours vrai que les réfugiés sont « marginalisés » sur des terres de qualité inférieure. Pour citer un exemple, les sites d'installations agricoles pour les réfugiés en Tanzanie qui ont été ouverts depuis l'indépendance se trouvent dans des zones qui, si elles ne sont pas toujours de la meilleure qualité, ont néanmoins été reconnues comme ayant un potentiel productif et étant bien intégrées dans l'économie commerciale du pays [Daley, 1991]. En effet, les installations agricoles pour les réfugiés, fondées dans les années soixante, faisaient partie de la politique de l'État tanzanien de création de villages *ujaama*; de façon plus générale, ces installations ont fourni une main-d'œuvre nécessaire pour augmenter la production agricole. De même, les réfugiés angolais en Zambie sont installés sur des terres productives, identifiées par le gouvernement comme étant de futures zones d'installation pour des colons zambiens dès le départ des réfugiés [Chisholm, 1996]. Au Sénégal, des réfugiés mauritaniens ont été autorisés à s'installer sur des terres irrigables parmi les plus productives et fertiles du pays [Black, Sessay, 1995].

Une façon de prouver le degré de « marginalisation » des réfugiés refoulés vers des terres plus fragiles ou de qualité inférieure serait d'identifier des cas où, après s'être installés sur un territoire, les réfugiés ont été ensuite déplacés vers des terres plus marginales par décision gouvernementale ou à la suite d'une rivalité avec la communauté hôte. Cependant, bien qu'il existe des exemples de tels déplacements secondaires, ceux-ci, dans l'ensemble, ne correspondent pas au schéma de la « marginalisation ». Les gouvernements veulent souvent déplacer les réfugiés des régions frontalières lorsque leur présence pose des problèmes politiques, vers l'intérieur du pays hôte. Dans ce processus de réinstallation, les réfugiés sont parfois regroupés sur des terres moins productives et plus fragiles qu'auparavant, mais on peut citer de nombreux exemples, tels que dans le Sud du Soudan dans les années quatre-vingt [Harrel-Bond, 1986] ou en Zambie orientale dans les années quatre-vingt-dix [Black, Mabwe, 1992; Lassailly-Jacob, 1993], de zones de réinstallation où la pratique de l'agriculture fut tout à fait possible et même, pendant un certain temps, prospère.

Les réfugiés sont-ils des « déprédateurs exceptionnels de ressources » ?

Il est évident qu'une forte densité de population associée à la fragilité écologique des lieux où s'installent les réfugiés sont des facteurs primordiaux de risques de dégradation de l'environnement; il faut toutefois être prudent – comme nous venons de le suggérer – avant d'affirmer que de telles particularités caractérisent l'ensemble ou même la majorité des zones d'accueil. Pourtant, un « trait particulier » très fréquemment mentionné au sujet de l'installation de réfugiés, à savoir leur attitude indifférente envers l'environnement, mérite un examen plus approfondi puisqu'il se fonde essentiellement sur des vérifications de terrain. Déclarer que les réfugiés sont des « déprédateurs exceptionnels de ressources », notion avancée d'abord par Leach [1992] dans le cadre de l'installation de réfugiés libériens en Sierra Leone, c'est soutenir que ces populations déracinées n'ont aucun intérêt à long terme à préserver le milieu naturel dans lequel elles sont regroupées.

Cette position de fond a été adoptée par divers auteurs qui ont ajouté des explications supplémentaires au manque de préservation des ressources de la part des réfugiés, et cela en dehors des questions de densité et de qualité des terres sur lesquelles ils s'installent. Leach elle-même suggère que l'absence d'intérêt pour la préservation des ressources à long terme de la zone d'accueil s'explique par l'extrême pauvreté des réfugiés qui justifie leur exploitation des ressources à court terme. En écho à cet argument, Jacobsen [1994] cite Myers [1993] en affirmant qu'à bien des égards, les personnes vivant dans des conditions de pauvreté absolue telles que les réfugiés « semblent causer autant de dégâts écologiques que le reste du monde en voie de développement dans son ensemble ». À ces facteurs, s'ajoute celui de Jacobsen qui soutient que les réfugiés n'ont généralement pas une connaissance familière des milieux naturels d'accueil dans lesquels ils sont regroupés, ce qui explique qu'un processus de « prélèvement utilitaire » de ressources locales se produit pour la vente et que, du fait de leur nouvelle valeur monétaire, ces ressources sont donc surexploitées. Toujours selon Jacobsen, ce processus serait en partie déterminé par la nature des rapports entre réfugiés et populations hôtes ainsi que par celle de l'assistance internationale.

Développant ce thème, Ketel [1994] note que le traumatisme de la guerre et de la réinstallation, et le fait que les réfugiés n'ont pas la propriété des terres qu'ils occupent, expliqueraient leur manque de motivation à respecter les principes d'une exploitation durable des ressources. Høerz [1995], quant à lui, ajoute que les réfugiés ne sont plus soumis à des systèmes traditionnels d'exploitation de ressources communales lorsque disparaît l'autorité sociale du groupe. Il souligne également que l'insécurité autour des camps et des installations de réfugiés pourrait donner lieu à un rétrécissement du périmètre exploité puisque les « réfugiés transportent essentiellement à pied les ressources essentielles comme l'eau, le bois de feu et le chaume ». Cependant, on voit difficilement comment les réfugiés diffèrent, à cet égard, des autres communautés rurales africaines non déplacées.

Au cours de son étude en Sierra Leone, Leach a pu constater un certain nombre de cas où des réfugiés exploitaient les ressources de leur environnement sans se soucier de leur préservation; elle cite des « exemples ici et là de réfugiés qui abattent des palmiers pour consommer les cœurs ou pour obtenir les fruits plus rapidement et plus facilement » [Leach, 1992]. Elle s'interroge au sujet du système de culture pratiqué par les réfugiés – planter du manioc après la culture du riz ou dans des jachères récentes – qui pourrait être source d'un appauvrissement de la fertilité du sol mais aucun déclin n'a été constaté; de plus, les agriculteurs locaux ne considéraient pas cette pratique comme un problème et commençaient même à pratiquer le même système, c'est-à-dire exploiter des parcelles de manioc en deuxième année. Dans l'ensemble, conclut Leach, les pratiques écologiques des réfugiés sont rarement destructrices; en général, les réfugiés « obtiennent de quoi manger et exploitent les ressources naturelles dont ils ont besoin pour survivre sans provoquer un déclin écologique dramatique » [Leach, 1992]. Il est également intéressant de noter que l'hypothèse selon laquelle les réfugiés seraient des « déprédateurs exceptionnels des ressources » apporte inévitablement un soupçon de blâme envers les réfugiés qu'on accuse ainsi de ne pas respecter des pratiques durables dans leur utilisation des ressources naturelles.

Sans doute, la réfutation la plus complète de la thèse des « déprédateurs exceptionnels de ressources » provient de Kibreab [1997], qui fonde son argumentation sur le rôle joué par la pauvreté, le manque présumé de motivation chez les réfugiés, la précarité de leur situation, l'insuffisance de leurs connaissances concernant les milieux d'accueil, leur regroupement à l'écart des populations locales et donc leur méconnaissance des systèmes traditionnels locaux d'exploitation des ressources.

Si l'on aborde la question de la pauvreté, il est vrai que les pauvres vivent souvent dans des environnements défavorisés mais cela n'implique pas nécessairement que la pauvreté crée ou favorise une dégradation de l'environnement. Par exemple, Myers [1993], dont on a fait référence plus haut et qui est cité par Kibreab et Jacobsen [1994], soutient que les pauvres surexploitent les ressources naturelles. Toutefois, il semble en même temps se contredire lorsqu'il parle d'un « multiplicateur de dégradation par les effets de la richesse », qui signifie que la destruction écologique augmente en même temps que la richesse – et donc au fur et à mesure que la pauvreté décroît. Pour sa part, Kibreab [1997] pose directement la question : « La pauvreté engendre-t-elle une dégradation de l'environnement ? », à laquelle il répond non, sur la base de ses propres recherches dans l'Est du Soudan. En revanche, il identifie la culture pluviale commerciale mécanisée, le défrichement pour permettre le passage des tracteurs ainsi que la production commerciale de bois de feu et de charbon de bois à usage urbain comme les principales causes de l'épuisement des ressources. Sur le plan théorique, Kibreab soutient que la pauvreté est source d'une utilisation plus prudente, plus conservatrice des ressources, étant donné qu'une exploitation irresponsable de celles-ci peut avoir des conséquences désastreuses pour les réfugiés.

Pour répondre à la question de l'absence de motivations des réfugiés à préserver l'environnement, Kibreab admet qu'il existe un lien entre l'insécurité au niveau de la propriété foncière et la faible volonté des réfugiés à entreprendre des activités de préservation de l'environnement ; toutefois, il observe à juste titre qu'au Soudan, les réfugiés ne sont pas les seules communautés à connaître une telle insécurité foncière. Il est important d'examiner les causes de cette insécurité que l'on constate non pas uniquement dans l'Est du Soudan mais en bien d'autres endroits en Afrique où de nouvelles lois sur la propriété foncière ont été promulguées et où, en particulier, de nombreux espaces communautaires ont été nationalisés. Au Soudan, Kibreab démontre que, d'une part, cela a provoqué une mainmise sur les terres par des élites fortunées et, d'autre part, que des ressources foncières gérées par des communautés ont été transformées *de facto* en ressources d'accès libre sur lesquelles il n'existe aucun moyen de contrôle efficace.

Kibreab rejette également l'affirmation que les réfugiés utilisent de façon inconsidérée les ressources naturelles en raison de leur incertitude quant à la longueur de leur séjour ou parce que l'environnement local leur est peu familier. S'agissant du dernier point, Kibreab observe que souvent la marge de manœuvre des réfugiés en matière d'exploitation des ressources est fort restreinte et que, de ce fait, ils sont naturellement peu enclins à s'exposer à des risques. De plus, il remarque qu'un grand nombre de réfugiés, sinon la plupart, ne se déplacent que sur des distances relativement courtes et que, par conséquent, même lorsqu'ils franchissent une frontière nationale, ils possèdent une grande connaissance de

l'environnement et des systèmes d'exploitation des ressources de la zone d'accueil. Bien que Kibreab ait pu constater que les réfugiés au Soudan ne se servaient plus de leurs anciennes compétences et connaissances concernant les techniques de préservation des sols, il maintient qu'il en était de même chez les agriculteurs locaux, en partie parce que l'érosion n'était pas partout un sérieux problème et en partie parce que le « matériel » dont ils avaient besoin – en l'occurrence des pierres pour construire des murets de terrassement – n'était pas disponible sur place.

Enfin, Kibreab s'interroge sur la thèse que la ségrégation des réfugiés dans des sites séparés des communautés locales entraîne leur isolement et donc leur méconnaissance des systèmes traditionnels d'exploitation des ressources, ce qui provoquerait un taux plus important de détérioration de l'environnement. Il souligne néanmoins que de tels systèmes locaux sont souvent déjà détériorés pour des raisons de politique étatique telle que la nationalisation des terres citée plus haut. Certes, la ségrégation pose problème mais, au Soudan, la détérioration de l'environnement a été provoquée davantage par le confinement des réfugiés sur des espaces restreints, ce qui les empêchait de pratiquer des systèmes plus flexibles de gestion de terres, plutôt que par leur isolement. Cependant, tout en acceptant la thèse du danger représenté par le confinement des réfugiés [Black, Mabwe, 1992], la prudence est de rigueur lorsqu'on avance que les pratiques d'exploitation autochtones ne sont plus en mesure de régler efficacement l'utilisation des ressources, quelle que soit la raison de cette incapacité : une ingérence de l'État ou une dynamique d'utilisation provoquée par la présence des réfugiés.

Justifications des effets écologiques

L'étude des documents existants fournit quelques témoignages de détérioration écologique à moyen et long termes dans des zones touchées par des mouvements de réfugiés [Black, 1994 a; Jacobsen, 1994]. Cependant, la fiabilité de ces témoignages varie fortement et ne semble pas s'être sensiblement améliorée au cours des deux ou trois dernières années. Lorsque l'on recherche des preuves sur l'impact des réfugiés sur l'environnement, il est utile de se poser d'emblée les questions suivantes : que signifie impact sur l'environnement ? À quel type d'impact faut-il s'attendre principalement ? Quel type d'impact considère-t-on comme le plus significatif dans des zones touchées par des mouvements de réfugiés ? Un document de discussion préliminaire rédigé pour le HCR [Gurman, 1991] crée une distinction utile entre impacts directs, décrits ultérieurement par Ketel [1994] comme « compliquant particulièrement la vie quotidienne... [mais] qui paraissent pouvoir se résoudre dans un court terme », et impacts indirects, qui peuvent être plus dispersés et donc plus difficiles à contrôler. Le déboisement, la destruction de pâturages et de la faune, et les problèmes de santé, d'eau et d'hygiène sont cités comme des exemples du premier type (bien qu'ils ne soient pas toujours faciles à résoudre sur le plan pratique), tandis qu'un éventail d'autres pressions indirectes sont énumérées, telles que les pressions sur les femmes, les réductions de fourrage, l'augmentation de l'érosion des sols, le manque d'eau (notamment d'eau souterraine), le risque d'inondations, la diminution du nombre et des espèces de la faune sauvage et les changements de microclimat. Par contraste, Hørz [1995] se contente d'énu-

mérer des impacts disparates, tels que le déboisement, la perte de pâturages, l'épuisement de « ressources de repli », la détérioration de terres agricoles, les problèmes d'eau et de pollution, les déchets et les menaces sur des zones protégées.

Afin de donner une structure à la discussion des impacts sur l'environnement, il importe d'être plus rigoureux dans l'identification des effets et de les classer de telle sorte qu'ils soient utiles, soit pour comprendre le phénomène soit pour élaborer une politique d'intervention. Blöesch [1995] a tenté de le faire en constatant qu'il est possible de distinguer les impacts « immédiats » – par exemple sur les ressources nécessaires à la construction d'abris – et les « impacts progressifs » provoqués par les prélèvements liés aux besoins de bois de chauffe, d'eau et de fourrages. Cette distinction est utile car elle reflète les sections qui existent dans les propres directives environnementales du HCR : d'un côté, les besoins urgents des réfugiés, de l'autre, les problèmes à moyen terme. Bien entendu, il faut reconnaître que les « impacts progressifs » cités par Blöesch peuvent se manifester dès l'arrivée des réfugiés dans le pays hôte. Néanmoins, si la distinction de Blöesch permet de distinguer les types d'activités ou de besoins provoquant des impacts sur l'environnement, elle ne rend pas compte de la nature des effets eux-mêmes.

Toutefois, nous utiliserons ici une autre classification, fondée, elle, sur trois éléments clés de l'environnement naturel, essentiels pour la survie des humains (ainsi que des animaux) : les impacts sur la flore et la faune, sur les ressources en terre et en eau. Ce classement est similaire à celui présenté par Jacobsen [1994], qui cite le déboisement, la détérioration des sols et celle des eaux comme les trois grandes sources de préoccupations environnementales; elle considère également comme facteurs significatifs les impacts sur les femmes et les éleveurs, ainsi que les effets sur la sécurité alimentaire. Sans aucun doute, le déboisement peut être considéré comme une préoccupation majeure de tous les auteurs ayant écrit sur ce sujet ainsi que des agences concernées [Black, 1994 a] car, incontestablement, cet effet représente une transformation fondamentale de la végétation et de la flore. Toutefois, les divers impacts humains cités par Jacobsen ne figurent pas dans la présente discussion, non pas parce que nous ne leur accordons que peu d'importance mais parce qu'ils constituent un thème d'étude d'un autre type : on peut dire qu'ils sont une conséquence de la détérioration écologique plutôt qu'un impact écologique direct lié à la présence de réfugiés.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de nous pencher surtout sur des exemples de transformations écologiques accélérées provoquées par des personnes – transformations considérées comme ayant potentiellement une importance durable sur l'environnement. Nous n'analyserons pas ici les impacts sur la qualité de l'air, non pas parce que nous n'attachons pas d'importance à ce type de phénomène mais parce qu'il est improbable que les mouvements forcés aient un impact durable et significatif sur la qualité de l'air et sur l'atmosphère. Il faut toutefois remarquer que la pollution atmosphérique peut se produire à court terme dans certaines situations. Par exemple, Lamont-Gregory [1995] constate que dans les camps de réfugiés ayant des densités de population élevées, le fait de dépendre de la combustion de la biomasse telle que le bois, les résidus de cultures et la bouse, peut causer des taux de pollution nettement supérieurs à ceux fixés par l'OMS, avec des conséquences graves pour la santé.

Les transformations de la flore et de la faune

Les changements du couvert végétal d'une zone d'accueil sont sans doute le résultat le plus visible de la présence des réfugiés, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dès leur arrivée sur un nouveau lieu, les réfugiés ont besoin d'une grande quantité de combustibles et de matériaux de construction et, dans la majeure partie de l'Afrique noire, cette demande est satisfaite, le plus souvent, par les ressources locales en bois. En outre, les réfugiés ont des besoins en terres agricoles là où sont créés des sites de réinstallation ; en général, ce sont des terres en jachère et des forêts qui sont défrichées pour ce besoin. Jacobsen [1994] mentionne aussi l'impact sur les pâturages par le bétail apporté par les réfugiés et décrit en détail le processus d'utilisation non contrôlée des ressources sylvoles :

« Au fur et à mesure qu'augmente la demande pour le bois de feu, des marchés se créent et des forêts de plus en plus éloignées sont affectées ; des lieux de troc naissent également pour d'autres ressources naturelles telles que l'eau ou le chaume ; le bois de feu est vendu ou échangé pour des rations alimentaires aux époques d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire aux "saisons de pénurie" après les récoltes, lorsque les réserves de nourriture sont épuisées. » [Jacobsen, 1994.]

Hørz décrit un processus similaire [1995] lorsqu'il constate l'augmentation de l'exploitation du bois vert pour la construction, les clôtures, le charbon de bois et la vente vers les marchés urbains. Il cite aussi « l'effet d'attraction » que peuvent avoir les installations agricoles et les camps de réfugiés, notamment au Kenya, où ces établissements ont drainé des populations locales après leur création.

Faisant écho aux conclusions d'autres auteurs, Jacobsen déduit que le déboisement en particulier constitue « le problème écologique le plus grave lié aux réfugiés » [Jacobsen, 1994], mais elle ne fournit que peu de justifications pour étayer cette thèse. Néanmoins, des données sur le déboisement sont citées dans un large faisceau d'études sur les lieux touchés par des mouvements de réfugiés en Afrique noire, depuis la forêt sempervirente jusqu'aux forêts sèches des tropiques, aux savanes et aux steppes. Dans plusieurs régions de la Somalie, Young [1985] a constaté sur le terrain la destruction complète de restes de forêts préservées dans un rayon de plusieurs kilomètres autour des regroupements de réfugiés. Plusieurs études ont signalé au Malawi les impacts écologiques potentiellement graves liés aux mouvements massifs de réfugiés. Par exemple, Wilson *et alii* [1989] et Tamondong-Helin et Helin [1991] identifient la dégradation des forêts comme un vrai problème, et les études citées par le Programme alimentaire mondial [PAM, 1992] et la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit [GTZ, 1992] signalent également le problème du déboisement rapide causé par l'exploitation de bois de feu par les réfugiés. Les deux études faites au Malawi utilisent une méthode commune à plusieurs autres auteurs pour déterminer les impacts sur les ressources sylvoles, en extrapolant des chiffres de consommation moyenne par personne afin de calculer la quantité de bois requise et ainsi la superficie des défrichements effectués. Grâce à cette méthode, les auteurs suggèrent qu'entre 500 000 et 680 000 stères de bois ont été utilisés chaque année pendant le séjour des réfugiés au Malawi, pour les besoins de cuisine et de chauffage.

Cependant, il importe de situer de telles études dans leur contexte. Par exemple, les mouvements de réfugiés ne sont pas l'unique facteur de déboisement : en Somalie, selon Young [1985], « une part importante de la dégradation de la végétation s'était produite avant l'arrivée des réfugiés » et, au Malawi, une des régions les plus densément peuplées de l'Afrique méridionale, le processus de déboisement était lié à un ensemble de facteurs, dont ceux qui résultaient des besoins des populations locales en bois de feu et en charbon de bois ainsi qu'à une demande importante de bois pour faner le tabac [Babu, Hassan, 1994]. En même temps, il faut rester prudent en ce qui concerne les estimations de déboisement fondées sur la consommation *per capita*. Par exemple, de telles estimations ne donnent généralement aucune indication non seulement sur ce qui pourrait être considéré comme une productivité durable en bois de feu dans une zone donnée mais encore sur le potentiel de régénération de la forêt après le départ des réfugiés (alors que les taux de régénération ou de plantation de la forêt sont souvent connus grâce au travail des départements forestiers). Les estimations des superficies défrichées peuvent être trompeuses, étant donné que les coupes sélectives et la collecte du bois mort sont généralement les modes d'exploitation préférés des usagers locaux : ils sont moins pénibles et mieux adaptés à leurs besoins. On a également constaté qu'au Malawi, par exemple, la demande de bois de feu a été satisfaite en partie par l'exploitation des forêts à l'intérieur du Mozambique [Wilson *et alii*, 1989] et on sait aussi que le bois est couramment ramassé sur les parcelles agricoles.

Outre le déboisement, d'autres transformations de la végétation peuvent également être des sujets de préoccupation, même si on leur a généralement accordé moins d'attention. Par exemple, une surexploitation des pâturages se produit lorsque les réfugiés amènent avec eux leurs troupeaux; comme Høerz [1995] le remarque, cette surexploitation peut avoir des répercussions très graves non seulement sur les moyens d'existence des éleveurs locaux mais aussi sur les risques d'érosion des sols par manque de couverture végétale. Cependant, dans la partie de sa communication consacrée à la « perte de pâturages », Høerz ne donne aucun exemple concret d'un tel phénomène. Jacobsen [1994], pour sa part, mentionne « la détérioration des terres de parcours dans le Nord » de la Somalie et le « surpâturage dans le Sud », sans donner la source de son observation. Toutefois, au Zimbabwe, Le Breton [1994] décrit comment « la couverture herbagère de la zone (affectée par les réfugiés) s'est améliorée de façon significative grâce à la diminution de la concurrence entre espèces ligneuses ». Lassailly-Jacob [1993] signale qu'en Zambie, le débroussaillage effectué par les réfugiés a eu pour résultat de réduire le nombre de mouches tsé-tsé et d'augmenter les possibilités de pâturage bovin. Ce dernier processus est également constaté par Black et Mabwe [1992].

Outre les changements dans la couverture végétale, la présence de réfugiés peut également entraîner la disparition d'une espèce particulière, soit de la faune soit de la flore, avec des conséquences d'importance à la fois locale et plus générale. Par exemple, Høerz [1995] décrit « l'épuisement des ressources de repli » et se préoccupe des pressions que cela implique sur des espèces végétales ou animales particulières, prisées comme nourriture par les habitants locaux. À cela, on peut ajouter les espèces qui ont une valeur médicinale ou rituelle, aussi bien que des espèces et des habitats menacés à travers le monde et nécessitant une protection particulière.

Des études menées au Malawi par Wilson *et alii* [1989], au Swaziland par McGregor *et alii* [1991] et en Zambie par Black [1994 b], Spitteler [1993] et Lassailly-Jacob [1993] ont souligné l'importance des produits de cueillette (plantes à feuilles comestibles, tubercules, fruits, champignons, variétés d'insectes), de chasse (rongeurs et gibier plus important) et de pêche dans le régime alimentaire des réfugiés et comme sources de revenus; et ces auteurs apportent quelques preuves pour démontrer que ces ressources sont effectivement sous pression.

Par exemple, en Zambie, les agences d'aide ont prétendu que les réfugiés allumaient des feux de brousse afin de capturer des insectes et des rongeurs, et qu'ils abattaient des arbres pour récolter des chenilles et du miel [Lassailly-Jacob, 1993], entraînant ainsi des effets sur l'écologie de la zone entière. Ces allégations ont été réfutées par les réfugiés eux-mêmes [Black *et alii*, 1990]. Néanmoins, il apparaît qu'en l'espace de quelques années après l'arrivée des réfugiés, un grand nombre de produits de brousse commençaient à se faire rares [Sullivan, 1992; Spitteler, 1993]. Rappelons aussi que des espèces peuvent avoir une importance sur le plan de l'écologie et non pas seulement sur celui de l'économie, comme c'est le cas des gorilles au Rwanda et dans l'ex-Zaïre, pour ne citer qu'un seul exemple. Mais jusqu'ici, on ne signale la disparition d'aucune espèce animale ou végétale en Afrique noire consécutive à l'installation d'une population de réfugiés.

La détérioration des sols

Alors que les instances internationales se sont beaucoup penchées sur les phénomènes de déboisement et de changements dans la végétation des zones touchées par les installations de réfugiés ou dans d'autres contextes, la question de la détérioration des sols a été reléguée au second plan. Cela est dû en partie au fait que nous disposons de moins de données indiquant que la détérioration des sols est effectivement un problème grave dans des zones habitées par des réfugiés. Le risque d'une telle dégradation est pourtant bien réel. Dans son étude sur la détérioration des terres agricoles, Høerz [1995] consacre beaucoup d'attention à la question de la superficie des parcelles agricoles attribuées aux réfugiés. Jacobsen [1994], quant à elle, signale le rapport qu'il peut y avoir entre le changement de la végétation et la détérioration des sols, plus particulièrement dans la première phase du processus de « désertification ».

Diverses études sur des zones d'installations de réfugiés ont signalé le problème de détérioration des sols mais les preuves scientifiques, sous forme d'analyses détaillées de processus écologiques, sont rares. Ainsi au Malawi, selon Tamondong-Helin et Helin [1991], une érosion « sévère » des sols, accompagnée d'une rupture de l'équilibre de leurs composants chimiques et du recyclage des éléments nutritifs, semble bien avoir eu lieu; en outre, une étude de Long *et alii* [1990] pour le compte de l'USAID suggère que le déboisement lié à la présence des réfugiés a été responsable d'une érosion massive des sols à la suite des pluies torrentielles de 1989 « ayant emporté les sols des terres déboisées ». Plus récemment, Biswas et Quiroz [1995] ont mentionné la forte érosion des sols et la formation de ravins dans des camps près de Bukavu, au Zaïre, et citent comme raisons le manque de terrassements et d'assainissement, ainsi que les défrichements prati-

qués par les réfugiés. Toutefois, aucune donnée précise n'est fournie par les auteurs pour étayer leurs affirmations, ni même pour indiquer l'importance de la superficie concernée par le problème.

Bien qu'il existe relativement peu de données quantitatives concernant l'étendue de la détérioration des sols dans les zones habitées par des réfugiés, il est néanmoins possible de faire une évaluation préliminaire du risque d'une telle dégradation, en faisant appel à des bases de données existantes telles que la Global Resource Information Database (GRID) établie par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1985 – et sur laquelle se fonde, notamment, *l'Atlas mondial de la désertification* [UNEP, 1992]. Cet atlas fournit des indications concernant les variations de densité de population et de données climatiques, la gravité de divers types de détérioration des sols ainsi que l'étendue des déboisements et autres pressions sur les ressources environnementales.

Un classement initial de ces zones peut être fait sur la base de trois critères ayant un risque potentiel sur le caractère de tout impact environnemental, à savoir l'importance de la population réfugiée, la nature du regroupement et la durée de l'installation [Black, 1994 a]. Étant donné que les seize situations de réfugiés présentées dans la figure 1 ont toutes été choisies en fonction de leur grande envergure, ces situations ont été classées, dans la figure 2, par le critère de l'installation : soit les réfugiés sont regroupés dans des camps, sans accès aucun à des terres agricoles, soit ils sont installés et/ou dispersés parmi des populations locales et ont ainsi accès à des terres ; la durée de chaque situation est également prise en compte, la présence des réfugiés s'étendant sur cinq années ou plus, ou bien sur une période plus récente.

La figure 2 montre que la plupart des populations réfugiées à long terme en Afrique noire à la fin de 1996 étaient installées dans des zones où elles jouissaient d'un accès, même restreint, à des terres agricoles. Une seule situation de réfugiés

Figure 2 – Principales zones affectées par les réfugiés classées par types et durée d'installation

Nature de l'installation	Camps	Installation spontanée
Période		
Récente	Éthiopie (W) Kenya (E) Zaïre (N Kivu)	Côte-d'Ivoire (SW) Guinée (SE) Liberia (W) Sénégal (N) Zaïre (S Kivu)
Ancienne	Éthiopie (E)	Soudan (E) Tanzanie (W) Ouganda (NW) Zaïre (NE) Zaïre (Shaba) Zaïre (SW) Zambie (NW)

Source : HCR.

à long terme implique un regroupement dans des camps bien que dans ce cas précis – à savoir l'Éthiopie de l'Est – la situation soit compliquée par des afflux importants de réfugiés venant de Somalie en 1988 puis de nouveau en 1991, auxquels il faut ajouter des retours de réfugiés éthiopiens et des mouvements de populations locales provoqués par la sécheresse. Dans ce cas précis, des réfugiés se sont déplacés vers une zone largement dépourvue de ressources naturelles adéquates et il a fallu installer des camps, bien qu'une approche « intermandat » de l'assistance pratiquée par l'ONU ait eu pour objectif de prendre en charge l'ensemble des groupes déplacés dans des habitats dispersés plutôt que dans des camps.

Classer les phénomènes de détérioration des sols sur la base de sources telles que le GRID du PNUE est loin d'être une tâche aisée. Par exemple, un espace concerné par des mouvements de réfugiés peut s'étendre sur plusieurs zones climatiques selon le schéma du GRID et, à l'intérieur de chaque zone, il peut y avoir des niveaux de détérioration plus ou moins importants. Dans le tableau suivant, chaque espace est classé selon sa zone climatique dominante ou selon le niveau de détérioration qu'il présente. Toutefois, il peut y avoir des variations locales importantes qui ne figurent pas dans ces tableaux. En outre, le degré de détérioration des sols est évalué selon un barème associant le degré de détérioration et le pourcentage de superficie de l'unité cartographique concernée, fondé non pas sur la fiabilité de telle ou telle carte mais sur une évaluation par des spécialistes au niveau national. En dehors de la marge d'erreur que peut avoir une telle entreprise, il est bon de signaler que les regroupements de réfugiés peuvent avoir lieu dans des zones présentant déjà des niveaux plus ou moins importants de détérioration que ceux représentés dans les unités cartographiques dans leur ensemble.

Pourtant, malgré ces difficultés, on peut tirer un certain nombre de conclusions préliminaires. Ainsi, le degré de sévérité de la détérioration des sols est reconnu dans son ensemble ainsi que l'importance de l'érosion due respectivement à l'eau, au vent et à la détérioration chimique et physique des sols. Trois sites sont identifiés comme présentant un niveau de détérioration des sols « extrêmement élevé », mais pour des raisons diverses : dans l'Est de l'Éthiopie, la gravité du phénomène est liée à l'effet conjoint d'une érosion provoquée par l'eau et la détérioration chimique des sols ; dans l'Est du Soudan, le problème principal est la détérioration physique des sols alors que dans le Kivu Sud, au Zaïre, c'est l'érosion par l'eau. Dans l'ensemble, on peut considérer que l'érosion due à l'eau est le processus principal de détérioration des sols, avec une concentration des zones les plus fortement touchées dans les régions de steppes semi-arides (mais pas de façon exclusive). En revanche, l'érosion due au vent est identifiée comme étant un problème s'appliquant uniquement à un nombre restreint de situations. Quant à la détérioration physique des sols – battance et compaction des couches arables, formation de mottes, saturation en eau, dessèchement et perte d'éléments organiques –, elle n'est significative que dans l'Est du Soudan et le long du fleuve Sénégal dans le Nord du Sénégal.

Dans l'ensemble, les résultats de cette analyse, fondée sur une mesure assez grossière d'un ensemble restreint de conditions environnementales, doivent être examinés avec prudence. Dans certains cas, le classement du degré de détérioration des sols que nous présentons ne correspond guère aux résultats d'autres rap-

Figure 3 – Principales zones affectées par les réfugiés classées selon le type et le degré de détérioration des sols

Région d'accueil	Détérioration des sols	Érosion par l'eau	Érosion par le vent	Détérioration chimique des sols	Détérioration physique des sols
Burundi (N)	Très élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Éthiopie (E)	Très élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Soudan (E)	Très élevée	Moyenne	_____	_____	Très élevée
Kenya (N)	Très élevée	Moyenne	Très élevée	_____	_____
Thaïlande (NE)	Très élevée	Moyenne	_____	_____	_____
Inde Tamil Nadu	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Népal (SE)	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Afghanistan	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Bangladesh (SE)	Élevée	Élevée	_____	Moyenne	_____
Ouganda (SW)	Élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Sénégal (N)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Élevée
Pakistan (NW)	Élevée	Élevée	Moyenne	_____	_____
Iran (E)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	_____
Ouganda (SW)	Élevée	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Liberia (W)	Élevée	Moyenne	_____	Élevée	_____
Ghana	Moyenne	Élevée	_____	Moyenne	_____
Djibouti	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	_____
Bénin	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	Faible
Tanzanie (NW)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	Faible
Malawi	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Inde (Tripura)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zaire(Shaba)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zambie (NW)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zimbabwe (E)	Moyenne	Moyenne	_____	_____	_____
Zaire (NE)	Faible	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Côte d'Ivoire	Faible	Faible	_____	Moyenne	_____
Tanzanie (S)	Faible	Faible	_____	Moyenne	_____
Guinée (Forêt)	Faible	Faible	Faible	Moyenne	_____
Kenya (E)	Faible	Faible	Faible	_____	_____
Zaire (SW)	_____	_____	_____	Élevée	_____
Algérie	_____	_____	_____	_____	_____

ports concernant la dégradation environnementale plus généralement : par exemple, la pression de plus en plus importante de la population sur les ressources lors de la présence des réfugiés au Malawi est considérée par plusieurs spécialistes comme un facteur de détérioration environnementale, alors que nous avons constaté un niveau de détérioration « moyen » dans une étude antérieure utilisant la même méthodologie [Black, 1994 a]. De même, un rapport de Gallagher et Forbes Martin [1992] signale que des réfugiés somali au Kenya « se sont installés

dans des zones parmi les plus fragiles du pays », même si le niveau de détérioration des sols dans cette région est indiqué comme étant « faible ». Cette contradiction s'explique par le fait que des niveaux élevés de détérioration locale ne pourraient être décelés par une analyse à l'échelle régionale qui demeure trop générale. Par exemple, dans une étude consacrée aux problèmes de l'environnement au Mozambique, un pays touché par des déplacements massifs de populations, O'Keefe *et alii* [1991] soutiennent qu'il existe peu de problèmes environnementaux à l'échelle nationale dans un pays ayant une densité de population d'à peine 18 habitants au kilomètre carré; cependant, à l'échelle locale, ils constatent, ici et là, une détérioration environnementale importante.

La pression sur les ressources en eau

Un troisième champ de dégradations environnementales liées à des mouvements de réfugiés concerne les pressions sur les ressources hydrauliques. Les besoins en eau dans les camps et les villages de réfugiés peuvent être source de graves pénuries tant pour les réfugiés que pour les populations d'accueil et, dans des cas extrêmes, des camions-citernes doivent être acheminés. À cause du manque de temps pour la planification dans des situations d'urgence, des puits sont parfois creusés et équipés de pompes surpuissantes qui tirent l'eau en quantité vite supérieure à celle disponible [HCR, 1991].

De plus, les impacts sur la qualité et la quantité de l'eau peuvent avoir une incidence significative sur la santé des réfugiés et des populations hôtes. Si les réfugiés et les locaux ont souvent la possibilité de parer à l'insuffisance de ressources alimentaires ou énergétiques, en prélevant des combustibles et des aliments sur l'environnement, il est évident qu'une telle substitution est impossible avec l'eau et que, sans elle, la mort intervient dans un très bref délai. Ainsi, là où la pression sur les ressources en eau devient trop forte, la seule solution consiste à trouver de nouveaux points d'eau, ce qui implique souvent un autre déplacement de population. De plus, les fortes concentrations de personnes provoquent des grandes quantités d'excréments humains et d'autres déchets qui peuvent causer, en l'absence d'un traitement adéquat, une pollution des sols et de l'eau souterraine.

L'épuisement des ressources en eau comme les impacts sur la qualité de l'air peuvent signifier des phénomènes de courte durée, dans le sens où les réserves sont souvent reconstituées après le départ de réfugiés. Et pourtant, dans certains cas, cela peut avoir des conséquences environnementales durables. Par exemple, lorsque l'eau provient d'une nappe aquifère fossile, comme cela arrive fréquemment dans des régions arides et semi-arides, la réserve ne se reconstitue pas, ou alors se reconstitue très lentement. Dans les régions côtières, une diminution du niveau hydrostatique peut avoir pour conséquences des infiltrations d'eau de mer et la salinisation de la nappe phréatique, tandis qu'un courant réduit à la suite d'un pompage excessif de l'eau des rivières peut avoir le même effet sur l'eau fluviale utilisée dans l'irrigation des terres agricoles. Une salinisation des sols peut en résulter, qui diminuera peut-être avec le temps.

Cela étant dit, il existe peu de données empiriques – encore moins que dans le cas du déboisement ou de la détérioration des sols – pour associer une dégradation

durable des ressources en eau aux regroupements de réfugiés, du moins dans la documentation existante (mais cela peut être dû en partie à une tendance parmi les agences opérationnelles de séparer les problèmes d'eau des autres sujets de préoccupation environnementaux). En revanche, un aspect positif de l'installation des réfugiés, ou plus précisément des programmes d'assistance aux réfugiés, pourrait être le forage de puits qui améliorent la qualité et augmentent la quantité de l'eau potable. Si de tels programmes sont bien ciblés pour subvenir aux besoins des réfugiés et des populations hôtes, cette amélioration devrait profiter à l'ensemble de la région d'accueil.

Les données nécessaires

Plusieurs conclusions préliminaires peuvent être tirées de la discussion précédente. Premièrement, avant même de commencer une étude sur l'impact environnemental de la présence des réfugiés, il importe de définir clairement ce que signifie « impact » et, plus généralement, « détérioration environnementale ». Pour cela, il est indispensable que la recherche académique sur ce thème s'applique à contextualiser tous les changements environnementaux constatés, en tentant d'isoler les données de base du type d'environnement étudié pour les séparer des impacts causés par les réfugiés. Toutefois, procéder à une telle séparation est un exercice très difficile et les documents examinés plus haut révèlent que, jusqu'ici, cela a été fait avec peu de succès. Une politique d'intervention environnementale doit distinguer les divers types d'impacts créés par les réfugiés et avoir pour objectif de parer aux effets négatifs, mais son rôle n'est-il pas de rétablir l'environnement dans l'état où il était antérieurement à l'arrivée des réfugiés ?

Ce constat nous conduit à une deuxième réflexion au sujet des ressources qu'il est important de préserver, autrement dit : quels sont les « impacts environnementaux » les plus sérieux qu'il faudrait prendre en compte – à condition que leur existence soit prouvée ? Les directives du HCR en matière d'environnement [HCR, 1996 a] proposent une grille de lecture des « problèmes environnementaux associés à l'aide aux réfugiés » différente de celle utilisée ici. Elles énumèrent six domaines distincts susceptibles d'être affectés : les effets de la détérioration des ressources naturelles et de leur destruction, les impacts sur la santé et sur les conditions sociales et économiques des réfugiés et des populations locales. La discussion sur la détérioration des ressources naturelles correspond plus étroitement à la division des impacts citée ici (impacts sur les forêts, sur les sols et sur l'eau). La deuxième catégorie du HCR – à savoir les impacts irréversibles – souligne le fait que certains impacts seraient plus forts, ou du moins plus graves que d'autres, dans le sens où ni les processus naturels de régénération ni les mesures de réhabilitation prises par les gouvernements et les agences d'aide ne pourraient rétablir les environnements affectés dans leur état antérieur à l'afflux des réfugiés.

La crainte de l'irréversibilité des impacts se traduit pour le HCR par une attention particulière aux questions de préservation de la biodiversité et des espèces en voie d'extinction. Toutefois, le HCR inclut dans cette catégorie des zones à « vocation récréative » [HCR, 1996 a], ce qui brouille quelque peu l'analyse en ce qui concerne la protection de certains habitats particuliers. Le fait de citer la

préoccupation « récréative » (qu'on suppose de première importance, dans les pays riches, pour les consommateurs de tourisme environnemental) sert à démontrer le double rôle de maintes zones protégées, qui sont à la fois des réserves d'espèces ou d'habitats irremplaçables et des lieux de visite touristique; cela montre que quelqu'un a jugé que le site méritait d'être protégé. Ce n'est pas une considération superflue, étant donné qu'un grand nombre de zones protégées dans le Tiers Monde ont été établies à l'origine par des autorités coloniales, puis contestées vigoureusement par une partie de la population locale (qui s'est trouvée déplacée contre son gré pour créer un parc naturel par exemple). Citons, à ce sujet, le parc national des Virunga, au Zaïre, à la préservation duquel le HCR et d'autres instances internationales ont porté beaucoup d'attention depuis l'exode rwandais en 1994. Par ailleurs, l'importance attachée par la Banque mondiale à la nécessité de générer des revenus touristiques (ou, sans doute pire, des revenus de l'abattage d'arbres dans les pseudo-« zones frontalières »), afin d'assurer la protection de zones spécifiques, vient renforcer la thèse suivante : le jugement porté sur l'importance écologique d'une région, et la meilleure façon de la protéger, est rarement politiquement neutre.

Enfin, ces distinctions soulèvent la question plus vaste qui est de savoir pourquoi la communauté internationale se préoccupe de la détérioration environnementale – ce qui était le point de départ de la discussion. La plaidoirie que nous venons de faire pour une plus grande attention aux problèmes environnementaux ne doit pas nous aveugler sur les intérêts compétitifs et les motivations qui ont fait naître une conscience de l'environnement, plus généralement dans les relations internationales; elle ne doit pas non plus nous faire oublier le caractère puissant de ce que Leach et Mearns ont appelé « l'orthodoxie environnementale » qui a tendance à présupposer plutôt qu'à mesurer la détérioration environnementale [Leach, Mearns, 1996]. À ce titre, il est intéressant de noter qu'alors que la politique environnementale pourrait légitimement chercher à trouver des solutions appropriées à la détérioration de l'environnement dans des zones où sont regroupés des réfugiés, il importe de dépasser une vue purement technique et d'examiner les transformations environnementales du point de vue des réfugiés et des communautés locales concernées. Se préoccuper de l'exploitation des ressources locales et de la façon dont celles-ci résistent ou s'adaptent aux pressions créées par une augmentation de la population dans les zones concernées par des mouvements de réfugiés peut non seulement fournir des indices précieux en ce qui concerne la nature et la signification des changements dans l'environnement mais peut également nous donner des enseignements sur le meilleur moyen de faire face à de telles transformations lorsqu'elles sont socialement, économiquement et écologiquement indésirables.

BIBLIOGRAPHIE

- BABU S. C., HASSAN R. [1994] « International Migration and Environmental Degradation : the Case of Mozambican Refugees and Forest Resources in Malawi », *Journal of Environmental Management*, 43 : 233-247.
- BISWAS A. K., QUIROZ C. T. [1995] « Rwandan Refugees and the Environment in Zaire », *Ecodecision*, printemps 1995 : 73-75.

- BLACK R. [1994 a], « Forced Migration and Environmental Change : the Impact of Refugees on Host Environments », *Journal of Environmental Management*, 24 : 261-277.
- BLACK R. [1994 b], « Refugee Migration and Local Economic Development : the Case of Eastern Zambia », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 85 (3) : 249-262.
- BLACK R., MABWE T., SHUMBA F., WILSON K. [1990], *Ukwimi Refugee Settlement : Livelihood and Settlement Planning*, Londres, report for HCR and the Government of Zambia, King's College London, 20 p.
- BLACK R., MABWE T. [1992], « Planning for Refugees in Zambia : the Settlement Approach to Food Self-Sufficiency », *Third World Planning Review*, 14 (1) : 1-20.
- BLACK R., SESSAY M. [1995], *Les Réfugiés et les Changements de l'environnement. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal*, Londres, département de géographie, projet CFCE, rapport 1, King's College London, 39 p.
- BLACK R., SESSAY M., MILIMOUNO F. J. [1996], *Les Réfugiés et les Changements écologiques. Le cas de la région forestière de Guinée*, Londres, département de géographie, projet CFCE, rapport 2, King's College London, 41 p.
- BLESCH U. [1995], « Impact of Humanitarian Crisis on Ecosystems (Emphasis on Vegetation) », paper presented to Echo expert consultation on *Policy Issues on the Environmental Impact of Displacement of Population during the Emergency Phase*, Bruxelles, université catholique de Louvain, 4 p.
- CARE-ODA [1994], *Refugee Inflow into Ngara and Karagwe Districts, Kagera Region, Tanzania : Environmental Impact Assessment*, Londres, Care International and Overseas Development Administration, 73 p.
- CHISHOLM C. [1996], *Refugee Settlements are an Economic Magnet to Host Populations : a Case Study of Meheba Refugee Settlement, North West Frontier Province, Zambia*, Londres, BSc dissertation in geography, King's College London, 48 p.
- DALEY P. [1991], « Gender Displacement and Social Reproduction : Settling Burundian Refugees in Western Tanzania », *Journal of Refugee Studies*, 4 (3) : 248-66.
- FERRIS E. [1993], *Beyond Borders : Refugees, Migrants and Human Rights in the Post-Cold War Era*, Genève, WCC Publications, 310 p.
- GALLAGHER D., FORBES MARTIN S. [1992], *The Many Faces of the Somali Crisis : Humanitarian Issues in Somalia, Kenya and Ethiopia*, Washington, DC, Refugee Policy Group, 43 p.
- GTZ [1992], *Domestic Energy and Reforestation in Refugee-Affected Areas : Sudan and Malawi. Main Report*, Genève, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 51 p.
- GURMAN S. [1991], *Refugees and the Environment*, Genève, PTSS discussion paper 2, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 32 p.
- HARRELL-BOND B. E. [1986], *Imposing Aid : Emergency Assistance to Refugees*, Oxford, Clarendon Press, 440 p.
- HCR [1991], « Some Environmental Considerations in Refugee Camps and Settlements », *Rapport*, 10 : 1-4.
- HCR [1996 a], *UNHCR Environmental Guidelines*, Genève, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 68 p.
- HCR [1996 b], *Refugees and Others of Concern to UNHCR, 1996 Statistical Overview*, Genève, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 61 p.
- HÖRZ T. [1995], *Refugees and Host Environments : a Review of Current and Related Literature*, Oxford, report for Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 121 p.
- IOM [1996], *Environmentally-Induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations. International Symposium*, Genève, 21-24 avril 1996, International Organization for Migration, 128 p.
- JACOBSEN K. [1994], *The Impact of Refugees on the Environment : a Review of the Evidence*, Washington, DC, Refugee Policy Group, 49 p.
- KETEL H. [1994], *Environmental Assessment Report of the Rwandan Refugee Camps and the Affected Local Communities in Kagera Region, 2-30 June 1994*, Genève, PTSS Mission Report 94/29N, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 50 p.
- KIBREAB G. [1997], « Environmental Causes and Impact of Refugee Movements : a Critique of the Current Debate », *Disasters*, 21 (1) : 20-38.

- LAMONT-GREGORY E. [1995], « The Environment, Cooking Fuel and UN Resolution 46/182 », *Refugee Participation Network*, 18 : 14-16.
- LASSAILLY-JACOB V. [1993], « Refugee-Host Interactions : a Field Report from the Ukwimi Mozambican Refugee Settlement, Zambia », *Refuge*, 13 (6) : 24-27.
- LASSAILLY-JACOB V., ZMOLEK M. (éd.) [1992], « Environmental Refugees », *Refuge*, 12 (1), special edition.
- LE BRETON G. [1992], « Carrying a Heavy Load », *Refugees*, 89 : 8-11.
- LEACH M. [1991], *Refugee-Host Relations in Local Perspective : Food Security and Environmental Implications of the Liberian Influx into Rural Communities of Sierra Leone, 1990-91*, Brighton, report to the MacArthur Project, Institute of Development Studies, University of Sussex, 52 p.
- LEACH M., MEARNS R. (éd.) [1996], *The Lie of the Land : Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Londres, International African Institute, in association with James Currey, 240 p.
- LONG L., CECSARINI L., MARTIN J. [1990], *The Local Impact of Mozambican Refugees in Malawi*, Lilongwe, Malawi, report to Usaid and the United States Embassy, 22 p.
- MCGREGOR J., HARRELL-BOND B., MAZUR R. [1991], *Mozambicans in Swaziland : Livelihood and Integration*, Oxford, report prepared for World Food Programme by Refugee Studies Programme, University of Oxford, 109 p.
- MYERS N. [1993], « Population, Environment and Development », *Environmental Conservation*, 20 (3) : 205-216.
- O'KEEFE P., KIRKBY J., CHERRETT I. [1991], « Mozambican Environmental Problems : Myths and Realities », *Public Administration and Development*, 11 : 307-324.
- PAM [1992], *Food Aid Review*, Rome, Programme alimentaire mondial, 142 p.
- SIMMACE A. [1987], « The Impact of Large-Scale Refugee Movements and the Role of UNHCR », in J. Rogge (éd.), *Refugees : a Third World Dilemma*, Totowa, New Jersey, Rowman & Littlefield : 9-14.
- SPITTELER M. [1993], *Balancing Woodland Resource use Needs with Environmental Needs : a Case Study of Ukwimi Refugee Settlement, Zambia*, Oxford, Refugee Studies Programme student field trip report, 48 p.
- SULLIVAN S. [1992], *Utilization of Ecological Impact on Wild Resources by Mozambican Refugees and Local Zambians at Ukwimi Refugee Settlement, Zambia*, Oxford, Refugee Studies Programme student field trip report, 45 p.
- TAMONDONG-HELIN S., HELIN W. [1991], *Migration and the Environment : Interrelationships in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, Field Staff Reports 22, Universities Field Staff International, 15 p.
- UNEP [1992], *World Atlas of Desertification*, Londres, Edward Arnold, 69 p.
- VON BUCHWALD U. [1992], « Migration and Environment : Limits and Possibilities of Disaster Relief », paper presented at German Red Cross seminar on *Man in Disaster : Causes, Assistance and Prevention*, Bonn, 7 p.
- WILSON K., CAMMACK D., SHUMBA F. [1989], *Food Provisioning amongst Mozambican Refugees in Malawi : a Study of Aid, Livelihood and Development*, Oxford, World Food Programme-Refugee Studies Programme report, 199 p.
- YOUNG L. [1985], « A General Assessment of the Environmental Impact of Refugees in Somalia, with Attention to the Refugee Agricultural Programme », *Disasters*, 9 : 122-133.